



Résultats des votes de l'assemblée générale de la FFVL du 22 mars 2014

Sans dispositif électronique, en l'absence de demande de vote à bulletins secrets,
les votes ont été réalisés à main levée.

Nombre d'inscrits : 106 672 voix – quorum : 35 557 voix

Vote n° 1 : modifications des statuts

Exprimées : 36 449 voix

Quatre articles concernés :

- Article 1.1 But de la Fédération
- Article 1.3.1 Licences
- Article 2.1.1 Assemblée générale – composition et répartition des voix par structure
- Article 4.1 Commissions. Objet, composition, fonctionnement

[La présentation faite en séance et adoptée est disponible ici.](#)

Les résolutions sont adoptées

- Article 1.1 : oui à l'unanimité
- Article 1.3.1 : oui à l'unanimité
- Article 2.1.1 : contre 600 – pour 35 849
- Article 4.1 : oui à l'unanimité

Vote n° 2 : modifications du règlement intérieur

Exprimées : **40166** voix puis **41 316** voix

Neuf articles concernés :

- Article 2.1.2 Conditions d'affiliation
- Article 2.2.1 Demande d'agrément
- Article 2.3 Délivrance des titres d'adhésion
- Article 2.4.1 Démission
- Article 3.2.1 Droits de vote
- Article 3.3.1 Candidatures
- Article 3.3.2 Élection
- Article 4.2.2 Les cotisations forfaitaires
- Article 5.4 Assemblée des présidents de ligue

[La présentation faite en séance et adoptée est disponible ici.](#)

Les résolutions sont adoptées

Article 2.1.2 :	Non modifié. Retrait de cet article du vote
Article 2.2.1 :	Oui à l'unanimité
Article 2.3 :	Oui à l'unanimité
Article 2.4.1 :	Oui à l'unanimité
Article 3.2.1 :	Oui à l'unanimité
Article 3.3.1 (vote 1/3) :	Oui à l'unanimité (accord parents si mineur, candidatures individuelles et mention de la discipline de l'année en cours)
Article 3.3.1 (vote 2/3) :	Oui à l'unanimité (cf. collège d'appartenance)
Article 3.3.1 (vote 3/3) :	Contre 7 829 – abstention 11 904 – pour 20 433 (choix pour un licencié ayant souscrit sa licence dans une association et enregistré dans l'équipe pédagogique d'un OBL entre les deux collèges (associatif ou OBL) lors du dépôt de sa candidature.
Article 3.3.2 :	Oui à l'unanimité
Article 4.2.2 :	Contre 7 813 – Abstention 3 315 – Pour 30 188
Article 5.4 :	Oui à l'unanimité

Vote n° 3 : approbation du compte rendu de l'AG du 23 mars 2013

Exprimées : **41 316** voix

[Le compte rendu est disponible ici.](#)

La résolution est adoptée à l'unanimité

Vote n° 4 : vote sur le rapport moral du Président Jean-Pierre Pouleau

Exprimées : **41 316** voix

[La présentation, par Jean-Pierre Pouleau, en séance est disponible ici.](#)

Un remerciement a été adressé à tous les acteurs de la fédération : commissions, membres du bureau et du comité directeur, équipes technique et administrative ainsi qu'aux structures locales et territoriales.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Vote n° 5 : vote sur le rapport financier et quitus à donner au trésorier

Exprimées : 41 316 voix

[La présentation, par Thomas Sénac, faite en séance est disponible ici.](#)

Après lecture du rapport de la commission Financière par Monique Lebertois et des rapports du commissaire aux comptes, représenté par Philippe Pautrat :

La résolution est adoptée à l'unanimité

Vote n° 6 : vote sur le budget prévisionnel 2014

Exprimées : 41 316 voix

Le budget prévisionnel est présenté par Thomas Sénac.

PRODUITS	FFVL - PRÉSENTATION ANALYTIQUE BUDGET PRÉVISIONNEL 2014	CHARGES
1 225 000 €	Produits des LICENCES	11 000 €
16 000 €	Produits FINANCIERS et produits des Editions	
13 000 €	Produits FEDERAUX	500 €
45 151 €	Produits Contrat de Parrainage Sportif	
420 690 €	SUBVENTION Ministère des Sports	
	Cotisations reversées	14 000 €
	Charges de structure (locaux, prest.services, salaires admin.)	475 000 €
1 719 841 €	TOTAL STRUCTUREL	500 500 €
	Amortissements	30 379 €
	Salaires des conseillers techniques fédéraux	357 821 €
	Frais de la direction technique nationale	166 000 €
	Matériel sportif	5 700 €
150 000 €	activité KITE	235 000 €
6 400 €	activité CERF VOLANT	30 400 €
17 700 €	activité PARAPENTE (dont speed-riding)	201 400 €
- €	activité DELTA	64 550 €
11 900 €	activité BOOMERANG	23 900 €
152 000 €	TOTAL TRANSVERSE	531 580 €
1 300 000 €	Assurances des pratiquants	1 300 000 €
	Assurances mutualisées	35 611 €
3 357 841 €	TOTAL	3 482 841 €
		résultat intermédiaire
		- 125 000 €
125 000 €	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	
		prévi 2014 équilibré
		- €

[Pour plus de détails sur la composition du budget 2014.](#)

La résolution est adoptée à l'unanimité

Vote n° 7 : projet politique de l'olympiade

Exprimées : 41 316 voix

[La présentation, par Jean-Pierre Pouleau, en séance est disponible ici .](#)

La résolution est adoptée à l'unanimité

Vote n° 8 : cotisations et assurances 2015

Exprimées : 41 316 voix

Depuis dix ans environ, la part nationale de la cotisation fédérale est restée relativement stable.

[Voir la présentation faite en séance par Thomas Sénac disponible ici.](#)

Avec un contexte plus contraint, afin de ne pas diminuer le volume des actions et missions de la fédération, les augmentations ci-dessous ont été proposées :

		Augmentation part nationale	Tarif 2015
cerf volant	Non pratiquant	+ 2 €	10 €
	Journées contact	pas d'aug.	8 €
	Pratiquant jeunes (acrokite)	pas d'aug.	7 €
	Pratiquant	+ 2 €	15 €
	Moniteur professionnel	+ 2 €	74 €
	Journée découverte	pas d'aug.	1 €
boomerang	Pratiquant jeune	+ 1 €	5 €
	Pratiquant	+ 2 €	18 €
	Moniteur professionnel	+ 2 €	77 €
kite	Stage 6 jours	+ 3 €	13 €
	Groupe jeunes	+ 5 €	12 €
	Primo licencié	+ 5 €	29 €
	Pratiquant jeune	+ 5 €	26 €
	Pratiquant	+ 8 €	46 €
	Moniteur professionnel	+ 8 €	115 €
parapente delta speed-riding	Stage 9 jours	+ 2 €	29 €
	Groupe jeunes	+ 2 €	17 €
	Pratiquant jeune	+ 3 €	52 €
	Primo licencié	+ 3 €	45 €
	Pratiquant - non breveté	+ 5 €	78 €
	Pratiquant - brevet initial	+ 5 €	75 €
	Pratiquant - brevet pilote /BPC	+ 5 €	72 €
	Biplaceur associatif	+ 5 €	127 €
	Moniteur et/ou biplaceur prof.	+ 5 €	237 €

Par ailleurs, le tarif national fixé pour la part cotisation forfaitaire « club » d'une licence pratiquant délivrée en école professionnelle (OBL) reste le même :

- 21 € pour les « volants »
- 20 € pour les cervolistes
- 15 € pour les kiteurs
- 12 € pour les lanceurs

La résolution est adoptée

Abstention : 811